

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2024-12-267 4. ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à la suite des recommandations du comité personnel, les salaires et conditions de travail des employés, pour l'année 2025, soient adoptés;

Monsieur le maire et les membres du comité personnel sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

R 2024-12-268 5. ADOPTION DES COMPTES AU 15 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1er au 15 décembre 2024, pour un montant total 352 764,88 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	221 945,21 \$
Comptes payés durant le mois	<u>130 819,67 \$</u>
Total des comptes payés et à payer	352 764,88 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-12-267, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

D 2024-12-269 6. DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS-DÉPÔTS DE L'ANNÉE 2024

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des dons et autres avantages reçus par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, pour l'année 2024.

R 2024-12-270 7. AFFECTATION - IMMOBILISATIONS - 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'affectation des postes budgétaires des dépenses en immobilisations prévues au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux transferts suivants :

- Pour la résolution 2024-02-32, concernant l'achat du module de jeux, un transfert budgétaire d'un montant de 38 842 \$ du surplus accumulé non affecté vers le budget courant.
- Résolution 2024-04-74, achat Ford, F-250, selon le budget 2024, financé par un emprunt au fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans, pour un montant de 82 015,70 \$.

ADOPTÉE

R 2024-12-271 8. FQM-ASSURANCE COLLECTIVE -2025 - RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase est preneur de l'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT le renouvellement présenté pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'assurance-collective pour l'année 2025 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

R 2024-12-272 9. TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le taux d'intérêt à 12 % annuellement et applicable sur tout arrérage de taxe, de compensation et toute autre somme due à la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2025

AM 2024-12-273 10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2025

Avis de motion est donné par Ghislaine Lussier, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *règlement numéro 148* pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2025;

Un projet de règlement est déposé séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public pour consultation.

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2024-12-274 11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2025-2026- VOLET: REDRESSEMENT - SÉCURISATION -DOSSIER: YJA84683 -SIGNATAIRES AUTORISÉS - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation en date du 4 décembre 2024, de la ministre des Transports, d'une aide financière maximale de 1 053 453 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale, volet redressement - sécurisation, projet réfection de ponceaux rang Bas-de-la-Rivière et réfection du rang Double, dossier YJA84683.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière et déterminant les modalités du programme et qu'elle s'engage à respecter cette convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser monsieur le maire, Alain Robert et madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet redressement - sécurisation du programme d'aide à la voirie locale 2025-2026.

ADOPTÉE

R 2024-12-275 12. ACHAT DE PIÈCES D'AQUEDUC - JU HOULE

Il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de pièces d'aqueduc du fournisseur JU Houle distribution, pour un montant de 8 262,64 \$ taxes incluses, selon les soumissions datées du 13 décembre 2024, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

13. CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec – ministre des Transports et de la Mobilité Durable - Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement - sécurisation – Réfection de ponceaux rang Bas-de-la-Rivière et réfection du rang Double

DIVERS

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-12-276 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE



Alain Robert, maire



Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Robert, maire